

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **quatorzième jour de janvier 2008 à 20h00**
au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévigny
Maître Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

08-01-004

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux des 3 décembre et 17 décembre 2007.

ADOPTÉE

07-01-005

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 19 décembre 2007	
- nos 7CH001991 & 7CH001992	9 294.38 \$
- En date du 21 décembre 2007	
- no 7CH001993	12 570.37 \$
- En date du 21 décembre 2007	
- no 7CH001994	23 083.07 \$
- En date du 08 janvier 2008	
- nos 8CH000001 & 8CH000002	38 050.00 \$
- En date du 08 janvier 2008	
- no 8CH000003	8 806.64 \$

- En date du 11 janvier 2008
- no 8CH000004 2 645.30 \$

ADOPTÉE

08-01-006

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d'administration :

- En date du 14 janvier 2008
- nos 8CH000005 à 8CH000121 382 707.41 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 14 janvier 2008
- nos 8CH200000 & 8CH200005 325 746.78 \$

ADOPTÉE

08-01-007

Affectation de crédits – Dépenses incompressibles et engagements

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'affecter les crédits nécessaires en 2008 pour les dépenses incompressibles et les engagements suivants :

- a) Salaires des fonctionnaires et employés tels qu'établis par résolution, entente, contrats ou convention et versés sur une base hebdomadaire ou mensuelle;
- b) Rémunération et allocation des membres du conseil versées sur une base mensuelle;
- c) Remboursement des emprunts à long terme et des intérêts tels qu'établis sur chacun des actes, obligations ou billets contractés;
- d) Engagement de crédit avec Gaudreau Environnement Inc. tel qu'établis par les contrats ou facturations sur une base mensuelle;
- e) CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc. : contribution annuelle de **25 631.41 \$** (plus taxes) incluant les frais informatiques;
- f) Quote-part de la MRC de l'Érable pour l'administration, la rémunération des élus, l'aménagement, l'évaluation foncière et les télécommunications :
 - Montant total de **168 165.45 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2008 et le 15 juin 2008;
- g) Quote-part des dépenses du Centre local de développement de l'Érable :
 - Montant total de **48 561.23 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2008 et le 15 juin 2008;
- h) Quote-part des dépenses des équipements supralocaux :
 - Montant total de **9 495.53 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2008 et le 15 juin 2008;

- i) Quote-part des dépenses de fonctionnement pour le transport collectif de la MRC de l'Érable de **1 552.07 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2008 et le 15 juin 2008;
- j) Quote-part des dépenses de fonctionnement de la MRC de l'Érable pour l'hygiène du milieu, de **3 783.01 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2008 et le 15 juin 2008;
- k) Quote-part des dépenses de fonctionnement de la MRC de l'Érable pour la culture, de **3 307.47 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2008 et le 15 juin 2008;
- l) Contribution à la Société d'Horticulture de Princeville de **43 000.00 \$** pour le fonctionnement de la Société et du Café Mondelet payable en deux versements égaux en février 2008 et avril 2008 et **7 000.00 \$** pour la Foire champêtre et culturelle payable en juin 2008;
- m) Contribution à Développement économique Princeville de **102 000.00 \$** payable en trois versements égaux en février 2008, mai 2008 et août 2008;
- n) Dépenses engagées pour les services rendus par les fournisseurs suivants :
 - Bell Mobilité cellulaire & Bell Mobilité Pagette
 - CARRA
 - CSST
 - Fiducie Desjardins (RRS & REER)
 - Financière Banque Nationale (REER)
 - Fonds de l'information foncière
 - Fonds des pensions alimentaires
 - Gaz Métropolitain
 - Grossiste Alimentation du Lac
 - Guy Vachon (laitier)
 - Hydro-Québec
 - Mckenzie Financial Corporation (REER)
 - Ministre des Finances du Québec
 - Ministre du Revenu du Québec
 - Petites caisses
 - Postes Canada
 - Postage by Phone (téléchargement)
 - Receveur Général du Canada
 - Régie de l'Assurance-Maladie du Québec
 - SOCAN
 - Société de l'Assurance automobile du Québec
 - SSQ – Groupe financier
 - Syndicat des employés municipaux des Bois-Francs
 - Télébec ltée
 - Vidéotron ltée

ADOPTÉE

08-01-008

Augmentation du montant de la petite caisse de l'Hôtel de Ville

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'augmenter le montant disponible pour la petite caisse de l'Hôtel de Ville de 100 \$.

ADOPTÉE

Dépôt d'état financier d'organisme - Le greffier dépose l'état financier de l'organisme subventionné par la Ville : Partage St-Eusèbe.

08-01-009 **Ratification de l'entente de principe avec le Syndicat des salariés municipaux des Bois-Francis (CSD)**

ATTENDU QUE les parties en sont venues à une entente de principe;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Princeville la convention collective de travail avec le syndicat des employés municipaux (CSD).

ADOPTÉE

08-01-010 **Schéma de couverture de risques – Paiement à la MRC de la quote-part pour le coordonnateur**

ATTENDU le travail effectué par le coordonnateur de la MRC de l'Érable pour la réalisation du schéma de couverture de risques incendie;

ATTENDU QUE la facturation établie sur le temps effectivement fait est séparée aux trois services incendie du territoire;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de payer à la MRC de l'Érable le tiers de la facturation des services coordonnateur soit un montant de 1 750 \$.

ADOPTÉE

08-01-011 **Honoraires professionnels 2007 pour travaux de tranchées drainantes - Autorisation de paiement**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a dû requérir les services professionnels d'une firme d'ingénieurs Teknika HBA inc. pour la préparation des plans et devis requis pour les travaux de tranchées drainantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le paiement d'un montant de 8 362.60 \$ à la firme de consultants Teknika HBA inc. pour les honoraires professionnels dûs jusqu'à maintenant pour les travaux de tranchées drainantes.

ADOPTÉE

08-01-012 **Autorisation de paiement du 3^e versement pour la phase 1 du projet de développement résidentiel du Faubourg sur la golf**

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur au dossier;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement au Club de Golf La-Fontaine de la 3^e quote-part aux travaux susmentionnée pour un montant de 39 238.73 \$ (taxes incluses);

QUE soit déduit de ce montant le 10% de la retenue soit 3 923.87 \$;

QUE soit déduit de ce montant la part prévue des frais payés par la Ville pour les services de contrôle qualitatif des matériaux, soit 60% de 5 449.66 \$;

QUE ces dépenses soient financées par le règlement d'emprunt no 2007-127.

ADOPTÉE

08-01-013 **Vente et disposition d'un photocopieur usagé**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de vendre à Roulottes AS Lévesque le photocopieur usagé de marque CANON, modèle 2800, au prix de 1 000 \$ plus les taxes applicables;

La trésorière est autorisée à disposer de cet actif aux livres.

ADOPTÉE

08-01-014 **Adhésion au Programme d'économie d'eau potable organisé par Réseau Environnement**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser l'adhésion au Programme d'économie d'eau potable organisé par Réseau Environnement au coût de 595 \$.

ADOPTÉE

08-01-015 **Dérogation mineure – Monsieur Jean-Paul Roy**

ATTENDU QU'un permis avait été émis pour ces travaux en 1988;

ATTENDU QU'il n'existait pas de règlement sur les dérogations mineures en 1988;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'impact sur le voisinage;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Jean-Paul Roy afin de régulariser l'implantation de cette construction en permettant d'avoir une marge avant de 8,30 mètres au lieu de 10 mètres, ce qui représente une dérogation de 1,70 mètres pour la marge avant p/r à la réglementation, située au 15, rue Du Lac Sud.

ADOPTÉE

08-01-016 **Entente avec le Club de hockey junior AAA Le Titan de Princeville**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le Maire et le Régisseur aux Sports aux Loisirs et à la Culture à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'entente d'utilisation du Centre Sportif Paul de la Sablonnière pour l'équipe de hockey junior AAA Le Titan de Princeville ainsi que pour l'achat de placement publicitaire auprès de l'équipe par la Ville de Princeville, le tout selon le projet d'entente déposé par le greffier.

ADOPTÉE

08-01-017

École Sainte-Marie – option Communication et médias

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'accorder une commandite de 300 \$ à l'Option Communication et médias de l'École Sainte-Marie dans le but de confectionner des t-shirts sur lesquels le logo de la Ville de Princeville accompagnera le logo de ce groupe d'étudiants.

ADOPTÉE

08-01-018

École Sainte-Marie – finissant Secondaire V

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accorde un montant de 50 \$ aux Finissants secondaire V de l'École Sainte-Marie de Princeville pour la parution d'une annonce dans leur bottin souvenir.

ADOPTÉE

08-01-019

Unité Domrémy de Plessisville inc.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement d'autoriser le versement d'une contribution de 100 \$ à l'Unité Domrémy de Plessisville inc.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

08-01-020

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière